MINHDU

PVGFD
PROJET VILLES ET GESTION FONCIÈRE DURABLES
SUSTAINABLE CITIES AND LAND PROJECT

LA BANQUE MONDIALE

CRÉDIT IDA-7793 & 7794-CM

UNITÉ DE GESTION DU PROJET

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (AMI)

N° [illegible] /AMI/MINHDU/SG/UGP-/PVGFD/RPM/RGE/11-2026 DU [illegible] 2026

Pays :	*Cameroun*
Projet :	*Projet des Villes et Gestion Foncière Durable (PVGFD)*
Financement :	*Crédits IDA-7793-CM et IDA-7794-CM*
Titre de la mission :	Recrutement d'un Consultant (Firme) chargé de la mise en conformité aux normes E&S de l'EIES des travaux d'aménagement des Voiries de proximité et de Mobilité piétonne dans les Communes d'arrondissement de Yaoundé 2, 5 et 7 hérités du PDVIR
N° de référence :	*CM-MINHDU-570493-CS-CQS du Plan de Passation de Marchés approuvé du 21 octobre 2026*

1. Le Gouvernement de la République du Cameroun a obtenu un financement de l'Association Internationale de Développement (IDA) pour couvrir le coût du Projet des Villes et Gestion Foncière Durable (PVGFD) et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce financement pour effectuer les paiements au titre du contrat de Consultants pour la mise en conformité aux normes E&S de l'EIES des travaux d'aménagement des Voiries de proximité et de Mobilité piétonne dans les Communes d'arrondissement de Yaoundé 2, 5 et 7 hérités du PDVIR.

2. Les services de consultants (« les Services ») consistent en la mise en conformité de l'EIES aux normes environnementales et sociales (E&S) applicables au sous-projet. A cet effet, le consultant se chargera de réaliser, sans s'y limiter, les tâches suivantes :

- **Tâche 1 : Description de l'état initial, analyse du cadre juridique, analyse du cadre Environnemental et Social de la Banque mondiale et enquêtes de base**
  - Présenter de manière exhaustive le contexte juridique et institutionnel (national et international), le Cadre Environnemental et Social de la Banque mondiale et son implication directe pour le projet.
  - Délimiter précisément les zones d'études (spatiales, temporelles, juridiques) en distinguant les zones d'impacts directs et indirects.
  - Décrire de façon factuelle l'état initial de l'environnement physique, biologique et socio-économique.
  - Réaliser une analyse approfondie de la problématique genre et de la vulnérabilité (femmes, enfants, personnes âgées, personnes handicapées ou marginalisées).
  - Cartographier les infrastructures socio-économiques de base riveraines des voiries de Yaoundé 2, 5 et 7 (écoles, centres de santé, forages, marchés).
  - Évaluer les risques liés au changement climatique (exposition aux inondations) et analyser la contribution potentielle du projet aux émissions de gaz à effet de serre.
  - Auditer le mécanisme existant de gestion des plaintes en analysant ses forces, faiblesses et intervenants.
- **Tâche 2 : Évaluation des risques et identification des impacts prévisionnels**
  - Identifier et caractériser les impacts positifs, négatifs, directs, indirects, cumulatifs, synergiques et résiduels des travaux sur l'environnement biophysique et le cadre de vie des populations.

- Évaluer l'importance de ces impacts sur les Éléments Valorisés de l'Environnement (E/E
- Recenser les risques E&S HS, analyser les facteurs de risques liés aux chantiers, définir les mesures de prévention et intégrer les exigences relatives aux Codes de bonne conduite et mécanismes de référencement ;
- Définir des indicateurs d'impacts mesurables et suivis en intégrant obligatoirement au moins un indicateur lié au genre
- Établir une fiche d'impact environnemental systématique pour chaque risque significatif identifié

- **Tâche 3 : Formulation des mesures de gestion environnementale et sociale (Hiérarchie d'atténuation)**
  - Développer des actions et des ouvrages correctifs (atténuation, mitigation, compensation, optimisation) tout au long du cycle de vie du projet.
  - Vérifier l'adéquation des mesures pour assurer la résilience climatique du projet (mise hors d'eau de la route, dimensionnement des ouvrages hydrauliques).
  - Rédiger des clauses environnementales et sociales spécifiques à inclure dans les cahiers des charges (DCE) des entreprises de BTP.
  - Évaluer l'efficacité et estimer le coût financier de chaque mesure proposée.
- **Tâche 4 : Élaboration du Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES)**
  - Structurer le PGES opérationnel (calendrier, rôles, responsabilités, budget global).
  - Intégrer des actions et mesures spécifiques de prévention et de réponse aux Risques de Violences Basées sur le Genre (VBG) et de Violences Contre les Enfants (VCE).
  - Concevoir un programme de surveillance et de suivi environnemental et social, décrivant les paramètres, les acteurs (institutions locales, populations, ONG) et les besoins de renforcement des capacités institutionnelles.
  - Proposer un programme hiérarchisé de mise en œuvre des mesures en priorisant les impacts directs et à court terme.
  - Élaborer un Schéma Itinéraire Environnemental (SIE), cartographiant la localisation exacte des sources d'impacts (gîtes d'emprunt, installations, ouvrages hydrauliques) et des mesures associées.

Les Termes de Référence détaillés pour la mission peuvent être obtenus à l'adresse indiquée ci-dessous.

3. La durée de cette prestation est de trois (03) mois, à compter de la date indiquée sur l'ordre de service de commencer les prestations.

4. Le Ministre de l'Habitat et du Développement Urbain invite les Consultants firmes (ci-après désignés Consultants) à manifester leur intérêt pour la réalisation des présentes prestations. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution desdites prestations (brochures, description de missions semblables, expérience dans des conditions similaires, disponibilité des compétences parmi le personnel, ...).

N.B. : Bien vouloir justifier par les pages de garde, page décrivant la prestation et page de signature du contrat, ainsi que les attestations de bonne fin ou tout autre document attestant que le contrat a été exécuté dans de bonnes conditions. Aussi, il est demandé de produire une liste détaillée des références, faisant ressortir pour chacune, L'intitulé de la mission, l'année de réalisation, les dates de début et de fin de mission, Le montant des travaux supervisés et le commanditaire.

Les critères de présélection sont les suivants :

- Être un consultant (Firme) disposant d'un agrément en cours de validité délivré par le Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable (MINEPDED) ;
- Justifier d'une expérience générale confirmée en matière d'EIES des projets financés par des bailleurs de fonds internationaux (Banque mondiale, Banque Africaine développement, etc.) ;
- et justifier de la maîtrise et d'une expérience avérée avec les NES du CES de la BM ; maîtriser parfaitement le français ou l'anglais et les outils informatiques ;
- Au moins quatre (04) Références sur les Etudes d'Impact Environnemental et Social (EIES) réalisés pour des projets d'infrastructures au cours des 10 dernière années ;

- Au moins trois (03) Références sur les Etudes d'Impact Environnemental et Social (EIES) réalisées pour les projets d'infrastructure en milieu urbain au cours des 10 dernières années
- Au moins trois (03) Références sur les Etudes d'Impact Environnemental et Social (EIES) réalisées pour des projets d'infrastructure urbaine (voiries, drainage, mobilité urbaine) financés par des bailleurs internationaux entre autres : Banque mondiale, BAD, AFD, BEI, UE, etc
- Au moins une (01) référence dans la conduite des projets d'infrastructure sous financement de bailleurs internationaux (BM, BAD, AFD, BEI, UE, etc) seraient un atout

NB : Les qualifications et l'expérience des experts clés ne seront pas évaluées à l'étape de présélection (shortlist).

5. Il est porté à l'attention des consultants que les dispositions des paragraphes 3.15, 3.16 et 3.17 de la Section [illegible] du Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement des Projets d'Investissement (FPI) de la Banque mondiale (édition de septembre 2025) ("Règlement de Passation des Marchés relatifs aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêt et d'avantages compétitifs inéquitable") sont applicables et sont disponibles sur le site web de la Banque à l'adresse : www.worldbank.org

6. Les Consultants peuvent s'associer avec d'autres firmes pour renforcer leurs compétences respectives en la forme d'un groupement solidaire ou d'un accord de sous-traitant.

7. De plus, le Consultant sera sélectionné selon la méthode de **Sélection Fondée sur la Qualification du Consultant (QC)** telle que décrite dans le Règlement susmentionné.

8. Des informations complémentaires peuvent être obtenues à l'adresse ci-dessous pendant les heures de bureau entre 07h30 et 17h :
Unité de Gestion du Projet des Villes et Gestion Foncière Durable (PVGFD), Sis 3ème étage de l'immeuble OKOTOPUS, B.P 615, Yaoundé-Cameroun, Rue 1.147 Frédéric Foe, quartier Hippodrome, Montée Anne Rouge à côté de l'Agence Régionale ART Centre. *E-mail : pvgfd.minhdu@gmail.com, avec copie à lchoukoua@yahoo.fr*

9. Les manifestations d'intérêt rédigés en français doivent parvenir, être déposés soit en version numérique en formats PDF & Word par courrier électronique, soit en version physique accompagné de la version numérique sur clé USB en format PDF & Word en six (06) exemplaires dont un (01) original et cinq (05) copies, à l'adresse ci-dessus, au plus tard [illegible], **à quinze (15) heures** (heure locale). Elles doivent être transmises avec la mention :

« APPEL A MANIFESTATION D'INTERET (AMI) N°0134/AMI/MINHDU-SG/UGP-/PVGFD/RPM/RGE/11-2026, POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT (FIRME) CHARGÉ DE LA MISE EN COMFORMITÉ AUX NORMES E&S DE L'EIES DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES VOIRIES DE PROXIMITÉ ET DE MOBILITÉ PIÉTONNE DANS LES COMMUNES D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDÉ 2, 5 ET 7 HÉRITÉS DU PDVIR

Yaoundé le [illegible]

Le Ministre

Ampliations :
- UGP PVGFD ;
- SOPECAM (pour publication) ;
- ARMP (pour publication) ;
- Affichage (pour information)